



La Municipalité de
SAINTE-CHRISTINE

646, 1^{er} Rang
Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

Avis public

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2021 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 179 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Heidi Bédard, Directrice générale et secrétaire-trésorière que :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 juin 2021, le conseil municipal a adopté son règlement numéro 343-2021 remplaçant le règlement no 179 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme

Ledit règlement est déposé à mon bureau et que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire durant les heures régulières de bureau en s'adressant à l'hôtel de ville sis au 646, 1^{er} Rang Ouest à Sainte-Christine ou en adressant une demande par courriel à directiongenerale@ste-christine.com

Donné à Sainte-Christine ce 11 août 2021.

La directrice générale et
Secrétaire-trésorière,

Heidi Bédard